



MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DÉCISION DU MAIRE

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

**PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A
L'EXPLOITATION ET A LA MAINTENANCE DES
ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE – VENTILATION -
CLIMATISATION (CVC) DE LA VILLE DE
BOUFFÉMONT**

N°2026-02

Le Maire de Bouffémont, Michel LACOUX ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2022-60 du 15 décembre 2022 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil municipal en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

CONSIDERANT que le marché 2025/005 a pour objet l'exploitation et la maintenance des équipements CVC des bâtiments de la ville de Bouffémont ;

CONSIDERANT qu'une mise en concurrence a été effectuée dans le cadre d'un Appel d'Offres Ouvert en application de l'article R. 2124-2, 1° du code de la commande publique ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de cette consultation une analyse des candidatures et des offres a été effectuée en prenant en compte les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation ;

CONSIDERANT l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 07 janvier 2026 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'attribuer le marché relatif à l'exploitation et à la maintenance des équipements CVC de la commune de Bouffémont à la société IDEX ENERGIES domiciliée 72, avenue Jean-Baptiste Clément, 92100 BOULOGNE ;

ARTICLE 2 : de conclure le marché pour une durée ferme de 8 ans, non renouvelable à compter de la réception de la notification matérialisée du marché.
Le montant global et forfaitaire du marché s'élève à 858 840,72€ hors taxes soit 1 027 757,86€ toutes taxes comprises.

ARTICLE 3 : d'inscrire les montants prévisionnels de la dépense au budget communal

ARTICLE 4 : la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Bouffémont, le 19 janvier 2026



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Michel LACOUX

